

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 14 décembre 2023

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 16

Votants : 23

Absents : 7

Procurations : 7

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECHEOOT Marie-Hélène

Procurations :

M. LE BLEVEC Loïc donne procuration à M. LAVIE Richard
M. DEBARGE Francis donne procuration à Mme JACQUEMIN Monique
M. SALVADOR Daniel donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme SIRVEN Françoise
M. DI NATALE Paolo donne procuration à Mme REYREAU Peggy
M. ARNAUD Hervé donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe

Objet : VIE ASSOCIATIVE - Subventions de fonctionnement aux associations 2023/2024

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil que la commission « Vie associative » qui s'est réunie le 14 novembre dernier a examiné les demandes de subventions reçues des associations pour la période de septembre 2023 au 31 août 2024, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue au BP 2023.

En préambule, elle précise que la commune attribue des subventions de fonctionnement (critères : les publics enfants et âgés, le nombre d'adhérents, le rythme des activités, la vie statutaire, l'équilibre financier) et des subventions sur projets (l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, la contribution des associations à l'animation de la ville, la gratuité des activités...).

Elle rappelle que la Mairie apporte aussi un soutien logistique aux activités associatives : prêt de salles, achat de matériel, communications sur les supports municipaux d'information, sur le site de la commune...

Il est proposé les attributions suivantes :

Association	Montant proposé en euros
La Dansery	300,00 €
Comité de Jumelage	500,00 €
Arts&Zik	900,00 €
Foyer Rural	1 300,00 €
Amicale des Aînés	400,00 €
TOTAL Vie Associative	3 400,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (M. Lavie ne prend pas part au vote) :

- APPROUVE le vote des subventions de fonctionnement aux associations 2023/2024
- La dépense est prévue au budget primitif 2023
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le